Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251127-2025CM27NOV09-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

N°2025-CM27NOV-09

FINANCES : Tarifs municipaux 2026 – ALSH, périscolaire, jeunesse

Rapporteur : Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 21 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Christine VISSET, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. David GEFFROY, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Patrick CAINJO, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Vincent COQUET à M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO à M. Mickaël LE BELLEGO, M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BÉGOT, Mme Armelle LE PRÉVOST à Mme Michelle LE PETIT, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, M. Romuald GALERME à M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ à Mme Anne-Laure PRONO, Mme Marina LE CALLONNEC à Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Pierre LE PALUD à M. Éric CORFMAT

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 18 – Pouvoirs : 10 – Votants : 28

Secrétaire de séance : M. David GEFFROY

Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ, Adjointe en charge du Pôle Famille, vie scolaire et EVS, rapporte au Conseil Municipal la proposition de tarifs, pour l'année 2026, pour les services périscolaire, ALSH 3/12 ans et Jeunesse.

En préambule, elle rapporte que la commission « FAMILLE - VIE SCOLAIRE - EVS » réunie le 12 novembre 2025 a préconisé un gel des tarifs pour 2026. La grille de tarifs 2026 ci-dessous ne change donc pas.

- **Service périscolaire :**

QUOTIENT FAMILIAL		Périscolaire Facturation à la ½ heure	Goûter Tarif unique*
QF A	1 à 649	0,62 €	
QF B	650 à 849	0,72 €	
QF C	850 à 1049	0,90 €	
QF D	1050 à 1299	0,95 €	
QF E	1300 à 1499	1,01 €	0,61 €
QF F	1500 à 1699	1,05 €	
QF G	1700 et plus	1,12 €	
Tarif EPSMS		0,62 €	
Extérieur (hors commune)		1,17 €	

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251127-2025CM27NOV09-DE

GRAND CHAMP

- **Service ALSH 3/11 ans :**

QUOTIENT FAMILIAL	1/2 journée sans repas	Journée sans repas	QUOTIENT FAMILIAL	1/2 journée sans repas	Journée sans repas
QF A	4,01 €	7,80 €	QF F	7,12 €	13,92 €
QF B	4,57 €	8,91 €	QF G	8,25 €	16,16
QF C	5,12 €	10,03 €	Tarif EPSMS	4,01 €	7,80 €
QF D	5,68 €	11,14 €	Extérieur (hors commune)	8,73 €	17,27 €
QF E	6,58 €	12,81 €			

- **Service ALSH 12/17 ans :**

QUOTIENT FAMILIAL	½ journée sans prestation	journée sans repas sans prestation	½ journée avec prestation	journée sans repas avec prestation
QF A	2,00 €	3,90 €	4,01 €	7,80 €
QF B	2,28 €	4,46 €	4,57 €	8,91 €
QF C	2,56 €	5,01 €	5,12 €	10,03 €
QF D	2,84 €	5,57 €	5,68 €	11,14 €
QF E	3,29 €	6,40 €	6,58 €	12,81 €
QF F	3,56 €	6,96 €	7,12 €	13,92 €
QF G	4,12 €	8,08€	8,25 €	16,16 €
Tarif EPSMS			4,01 €	7,80 €
Extérieur (hors commune)			8,73 €	17,27 €

Cotisation annuelle	15,00 €

REPAS : Pas de distinction GC/extérieur = 4,67 € (tarif ALSH 2026)
JOURNÉE SORTIE : pas de majoration mais panier pique-nique fait par le Restaurant Scolaire = prix journée avec repas tarif ACM

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « FAMILLE - VIE SCOLAIRE - EVS », réunie le 12 novembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 13 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'appliquer les propositions de tarification modulée au quotient familial pour le service périscolaire à compter du 1er janvier 2026, telles que présentées ci-dessus ;

Article 2 : DÉCIDE d'appliquer les propositions de tarification modulée au quotient familial pour le service ALSH 3/11 ans à compter du 1er janvier 2026, telles que présentées ci-dessus ;

Article 3 : DÉCIDE d'appliquer les propositions de tarification modulée au quotient familial pour le service ALSH 12/17 ans à compter du 1er janvier 2026, telles que présentées ci-dessus ;

Article 4 : DÉCIDE d'appliquer la proposition de cotisation annuelle, pour les 12/17 ans au service Jeunesse à compter du 1er janvier 2026, et la tarification telle que présentée ci-dessus ;

Article 5 : DONNE pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP 56 (Morbihan)

Le Secrétaire de séance,
M. David GEFFROY

MAIRIE DE GRAND-CHAMP - 56390 GRAND-CHAMP
Tél. : 02 97 66 77 11 / mairie@grandchamp.fr